

Les associations d'usagers portent plainte contre E2C et LCDE

Dossier de la rédaction de H2o
May 2024

Le Mouvement citoyen des consommateurs (MCC) a annoncé de poursuivre en justice les sociétés La Congolaise des Eaux (LCDE) et l'Énergie électrique du Congo (E2C) à cause de ce qu'il qualifie, entre autres, de "fourniture de la mauvaise qualité de l'énergie aux clients, la recrudescence des coupures intempestives, la fourniture d'une eau insalubre et les pénuries incessantes d'eau potable dans les quartiers de Brazzaville et de Pointe-Noire". La plainte a été déposée le 1 mai au Tribunal de commerce de Brazzaville. La constitution de cette plainte est le résultat d'une longue observation de la mauvaise qualité des services de ces deux sociétés, explique le MCC, qui déplore l'incompétence et le manque d'un bon management au sein des sociétés de distribution d'eau et d'électricité.

Les Dépêches de Brazzaville (Brazzaville) - AllAfrica